



Conseil Communautaire  
20 décembre 2018  
Authume - 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 70  
Date de la convocation : 14 décembre 2018  
Date de publication : 28 décembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 163/18

### Objet

Modification du tableau des effectifs

### Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

### Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, J.B Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaut, R. Curly.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe »), les compétences « Eau et Assainissement » seront transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1er janvier 2020.

Afin de pouvoir préparer le transfert de ces deux nouvelles compétences et d'en assurer la gestion, la coordination et le suivi à l'échelle du territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recrute au sein de sa Direction des Services Techniques un ingénieur Eau et Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Authume,  
Le 20 décembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE



Une copie de la présente délibération sera transmise à :  
- Direction Pilotage et Coordination  
- Pôle MR / Direction des Finances  
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines  
- Trésorerie Principale